



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20251219-DEL2025\_170-DE

S<sup>2</sup>LO - SD



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques**  
**Direction Nationale d'Interventions Domaniales**  
Brigade régionale d'évaluations IDF Ouest  
3, avenue du Chemin de Presles  
94417 – SAINT-MAURICE CEDEX

emilie.bellec@dgfip.finances.gouv.fr  
téléphone chef de brigade : 06 09 46 91 34  
mél. Secrétariat : [dnid.evaluations@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dnid.evaluations@dgfip.finances.gouv.fr)

#### POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Martial BIWAND  
martial.biwand@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 06 70 13 38 80  
Référence : 2025-92046-68190 – DS 26547084

Le 22 septembre 2025

Le Directeur de la DNID

à

Monsieur le Directeur général  
de l'EPPFIF  
4-14 rue Ferrus  
75014 PARIS

### LETTRE - AVIS DU DOMAINE

**Objet** : Demande de prorogation de l'avis 2020-92046V2282 du 8 septembre 2020.

L'EPPFIF souhaite acquérir à l'amiable les lots 1, 2 et 5 sur la parcelle cadastrée C 36 au 50 rue Chauvelot à Malakoff. Ces lots constituent des locaux de bureaux et une cave.

Par avis du 8 septembre 2020, référence 2020-92046V2282, la valeur vénale de ce bien a été déterminée à 333 000 €.

L'EPPFIF a trouvé un accord avec le propriétaire au prix de 326 240 € et demande donc la prorogation de la valeur vénale.

La valeur vénale de **333 000 €** est prorogée. **Le prix de 326 240 € est donc conforme à la valeur de marché et n'appelle pas d'observation.**

La durée de validité du présent avis est de **dix-huit mois**.

Pour le Directeur de la DNID  
Martial BIWAND  
Inspecteur des finances publiques

*Biwand*

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.